

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE -PON - MD - 0 - 015

Date d'émission : 23/05/08

Désignation de l'ouvrage / élément à modifier :

Zone extérieur – Modification ouvrage d'art

1. Rappel du projet

Le projet initial prévoyait un passage routier au-dessus d'une voie ferrée par un ouvrage d'art d'une largeur de 10m, d'une longueur de 35m avec des rampes d'accès de 6% de pente. (cf. p74/81 du TC2, annexe technique de la DSP)

2. Motivation de la modification (explicite)

- Amélioration produit
- Changement procédé
- Autre

Explications :

Le Port Autonome de Marseille a donné les contraintes suivantes pour la définition de l'ouvrage d'art :

(cf. Contrat d'offre de concours du Port Autonome de Marseille)

- Tracé rectiligne de la voie pour ne pas déborder sur les bandes provisionnelles de réseaux futurs (gazoducs, électriques, eau industrielle)
- Réduction de la pente des rampes d'accès
- Rajout de bandes dérasées de droites (trottoirs).

De plus, deux voies ferrées ont été rajoutées (1 supplémentaire pour le CTM – cf EVE VFE MD 0 011, 1 pour SESAL).

3. Description de la modification proposée :

Afin de se conforme aux requêtes du Port Autonome de Marseille, les modifications suivantes ont été apportées :

- Rallongement des rampes d'accès de 63m afin d'obtenir une pente de 4% au lieu de 6%
- Elargissement du pont de 2.30m afin d'intégrer les bandes dérasées de droite (trottoirs).
- Modification du tracé de la voie routière afin d'obtenir une trajectoire rectiligne.
- Rallongement de 34m de l'ouvrage (de 35m à 69m) induit par le passage de trois voies ferrées au lieu d'une voie. L'implantation de mur soutènement s'avère dorénavant nécessaire dans la partie de la rampe à proximité de la voie ferrée.

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES
DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE -PON - MD - 0 - 015

Date d'émission :23/05/08

4. Incidence sur les autres parties du projet :

Aucune

5. incidence prévisionnelle sur :

- Les Délais OUI NON

- Les coûts OUI NON

Toute demande de modification ayant une incidence sur les coûts et/ou les délais devra faire l'objet d'un dossier complémentaire.

6. Impacts sur :

- | | |
|---|-----|
| • ÉTUDES | Non |
| • MATÉRIAUX - ÉQUIPEMENTS | Non |
| • MISE EN ŒUVRE – CONSTRUCTION - ESSAIS | Non |
| • PERFORMANCE | Non |
| • EXPLOITATION | Non |
| • GARANTIES | Non |
| • SÉCURITÉ | Non |